



Assemblée générale

Distr. générale
3 avril 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Points 133 et 141 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour l'exercice du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 (A/56/833) et sur le projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/56/855). Lors de l'examen de ces rapports, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des compléments d'information.

2. Par sa résolution 1270 (1999) du 22 octobre 1999, le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies en Sierra Leone. Le mandat de la Mission a depuis été prorogé et adapté dans des résolutions antérieures du Conseil, dont la dernière en date était la résolution 1370 (2001) du 18 septembre 2001 dans laquelle le Conseil a prorogé ledit mandat pour une période de six mois à compter du 30 septembre 2001. On trouvera aux paragraphes 6 à 11 du projet de budget (A/56/855) des informations sur le mandat politique de la Mission.

Exécution du budget pendant l'exercice allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001

3. Dans sa résolution 54/241 B du 15 juin 2000, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 504 399 051 dollars (montant net : 496 545 461 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du



1er juillet 2000 au 30 juin 2001. Par la suite, dans sa résolution 55/251 A du 12 avril 2001, l'Assemblée a ouvert un crédit supplémentaire d'un montant brut de 73 273 600 dollars (montant net : 73 784 400 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pendant le même exercice. Le montant total des ressources prévues par l'Assemblée générale pour les opérations et le fonctionnement de la MINUSIL pendant l'exercice 2000-2001 s'est élevé à un montant brut de 577 672 651 dollars (montant net : 570 329 861 dollars), y compris un montant brut de 23 931 281 dollars (montant net : 20 250 873 dollars) au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et un montant brut de 3 741 370 dollars (montant net : 3 328 988 dollars) au titre de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Toutefois, le montant réparti approuvé pour l'exercice 2000-2001 s'élevait à un montant brut de 541 035 851 dollars (montant net : 533 437 661 dollars), d'où un solde non réparti de 36 636 800 dollars en chiffres bruts (montant net : 36 892 200 dollars). Les contributions volontaires en nature (budgétisées), reçues par la MINUSIL pendant l'exercice 2000-2001, sont estimées à 1 350 100 dollars. D'autres recettes pour l'exercice, d'un montant total de 14 650 000 dollars, proviennent des intérêts perçus (5 222 000 dollars), de recettes diverses (966 000 dollars) et d'économies réalisées sur des engagements afférents à des périodes antérieures ou annulations d'engagements (8 462 000 dollars).

4. Comme indiqué au paragraphe 19 du rapport sur l'exécution du budget, les dépenses pour l'exercice se sont élevées à 520 734 300 dollars en chiffres bruts (montant net : 513 198 900 dollars), y compris des engagements non réglés d'un montant 248 487 100 dollars. Il en est résulté un solde inutilisé de 56 938 351 dollars en chiffres bruts (montant net : 57 130 961 dollars), qui représente en chiffres bruts 9,9 % du crédit ouvert. Le Comité a demandé s'il convenait d'inclure les montants au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi dans le calcul du pourcentage du solde inutilisé dans les rapports sur l'exécution du budget par rapport aux crédits ouverts. Ses observations sont consignées dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix.

5. Le tableau 2 du rapport contient une ventilation des dépenses et du solde inutilisé par catégorie de dépenses. Le Comité consultatif constate que le solde inutilisé d'un montant brut de 56 938 400 dollars est imputable aux économies réalisées au titre du personnel militaire (29 770 000 dollars), du personnel civil (3 915 600 dollars), des dépenses opérationnelles (22 901 700 dollars) et des autres programmes (543 700 dollars), qui ont été en partie absorbées par un accroissement des dépenses de 192 600 dollars au titre des contributions du personnel. Comme indiqué aux paragraphes 1 à 8 de l'annexe II au rapport sur l'exécution du budget, le solde inutilisé de 29 770 000 dollars au titre du personnel militaire s'explique par le retard pris dans le déploiement des observateurs et contingents militaires, ainsi que par la réduction des montants nécessaires au titre des rations, en particulier de l'eau en bouteille, ainsi que d'autres dépenses afférentes au personnel militaire.

6. Le solde inutilisé de 3 915 600 dollars au titre du personnel civil est imputable aux retards considérables pris par la Mission dans le déploiement des conseillers de la police civile, du personnel civil international et local et des Volontaires des Nations Unies. Le Comité constate que 60 conseillers de la police civile n'avaient pas été entièrement déployés, puisqu'en moyenne 33 avaient été effectivement déployés et que le taux de déploiement différé moyen avait en fait été de 45 % contre un taux prévu de 10 % pour l'exercice; en outre, le pourcentage de postes

vacants a été de 16 % et 21 % pour le personnel international et local, respectivement, contre un taux prévu de 10 % pour ces deux catégories de personnel. En ce qui concerne le déploiement des Volontaires des Nations Unies, le Comité note qu'il avait été prévu qu'au total 938 mois-homme seraient utilisés, mais en fait seulement 851 mois-homme ont été utilisés pendant l'exercice.

7. Le solde inutilisé de 22 901 700 dollars au titre des dépenses opérationnelles correspondait essentiellement aux économies réalisées au titre des locaux/hébergement (4 367 500 dollars), de la remise en état des infrastructures (1 251 100 dollars), des transports (1 943 300 dollars), des opérations aériennes (4 769 500 dollars), du matériel divers (9 248 200 dollars) et des fournitures et services (2 939 500 dollars). Ces économies ont été absorbées en partie par des dépenses supplémentaires au titre des communications (262 200 dollars) ainsi que du fret aérien et de surface (1 355 200 dollars). Le Comité note au paragraphe 16 de l'annexe II du rapport sur l'exécution du budget que les économies au titre des locaux/hébergement sont dues non seulement au fait que plusieurs installations n'ont pas été louées et qu'un nombre moins élevé de bâtiments préfabriqués ont été achetés, mais aussi au fait que des dépenses afférentes à des travaux d'aménagement et de rénovation ont été imputées par erreur à d'autres rubriques, en particulier à celle des fournitures d'entretien. Le Comité constate aussi au paragraphe 18 de l'annexe II que les économies au titre de la remise en état des infrastructures (1 251 100 dollars) sont en partie imputables à l'achat de ponts Bailey (transportables) pour un coût moyen de 131 521 dollars chacun, par rapport aux 250 000 dollars prévus. En réponse à une demande d'éclaircissement, le Comité a été informé que deux nouveaux ponts Bailey avaient été achetés pour un coût total de 684 300 dollars et que cinq ponts Bailey avaient été acquis pour un montant total de 236 400 dollars auprès d'un pays rapatriant des contingents conformément à une lettre d'attribution.

8. Comme indiqué au paragraphe 19 de l'annexe II, le solde inutilisé (1 943 300 dollars) à la rubrique des transports est imputable principalement aux économies réalisées au titre de l'acquisition de véhicules, 49 véhicules ayant été transférés de la MINUGUA, ainsi qu'à la réduction des dépenses au titre des carburants et lubrifiants résultant du retard enregistré dans le déploiement des véhicules appartenant à l'ONU.

9. Le Comité consultatif constate que le solde inutilisé (4 769 500 dollars) au titre des opérations aériennes tient essentiellement aux économies réalisées sur le nombre d'heures de vol, qui a été inférieur aux prévisions. **Le Comité se félicite que le nombre d'heures de vol effectives par rapport au nombre d'heures prévues (voir par. 21 de l'annexe II) ait été indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget et demande que ce type d'information figure dans tous les rapports sur l'exécution du budget des missions pour lesquelles des ressources sont prévues au titre des opérations aériennes.**

10. Le Comité constate que le solde inutilisé de 9 248 200 dollars au titre du matériel divers était principalement dû au fait que la Mission n'avait pas acheté de matériel au cours de la période considérée, les délais d'appel d'offre n'ayant pas permis de mener à bien les procédures d'achat avant la clôture des comptes relatifs à la période considérée (A/56/833, annexe II, par. 25). Par ailleurs, comme indiqué dans le rapport (ibid., annexe II, par. 27), le solde inutilisé (2 939 500 dollars) au titre des fournitures et services est imputable non seulement aux retards intervenus

dans le déploiement du personnel civil de la Mission, mais aussi au fait que « la Mission n'a pu établir les ordres d'achat avant la clôture des comptes financiers de la période considérée ». **À cet égard, le Comité note que seul un membre de la MINUSIL avait participé au stage de formation portant sur les achats durant la période considérée (ibid., annexe II, par. 31, tableau). Compte tenu de l'ampleur des achats gérés par la Mission ainsi que des lacunes dans la gestion du matériel durable de la MINUSIL relevées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les comptes des opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2001 [A/56/5 (vol. II), par 25 d)], le Comité consultatif demande que l'administration intensifie la formation aux achats à l'intention du personnel de la MINUSIL.**

11. Le Comité consultatif relève aussi dans le rapport (A/56/833, annexe II, par. 31) que le solde inutilisé (167 000 dollars) au titre des programmes de formation s'expliquait « par le fait qu'un montant de 120 848 dollars concernant des coûts de formation a été incorrectement imputé au poste Autres frais de voyage » (voir aussi plus haut le paragraphe 7 concernant l'imputation erronée des dépenses afférentes à des travaux d'aménagement et de rénovation. **De l'avis du Comité, il convient de prendre des mesures pour améliorer le contrôle et la comptabilisation des dépenses à la MINUSIL, notamment au moyen d'une formation appropriée. Comme il ressort du paragraphe 31, la Mission n'a dispensé aucune formation dans le domaine de la comptabilité pendant la période considérée.**

12. Les décisions que l'Assemblée générale sera appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSIL pour l'exercice allant du 1er juillet 2000 au 31 juin 2001 (ibid., par. 22) sont les suivantes : réduction du montant des crédits de 577 672 651 dollars en chiffres bruts à 541 035 851 dollars en chiffres bruts correspondant au montant effectivement réparti entre les États Membres; b) traitement du solde inutilisé de 20 301 551 dollars en chiffres bruts; et c) traitement des autres recettes pour l'exercice allant du 1er juillet 2000 au 31 juin 2001, s'élevant à 14 650 000 dollars. **Le Comité consultatif recommande que le montant des crédits que l'Assemblée générale a ouverts dans ses résolutions 54/241 B et 55/251 A aux fins du fonctionnement de la MINUSIL pendant l'exercice allant 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 soit ramené de 577 672 651 dollars en chiffres bruts (montant net : 570 329 861 dollars) à 541 035 851 dollars en chiffres bruts (montant net : 533 437 661 dollars), correspondant au montant effectivement réparti entre les États Membres. En outre, le Comité recommande que le solde inutilisé d'un montant brut de 20 301 551 dollars (montant net : 20 238 761 dollars) et d'autres recettes d'un montant total de 14 650 000 dollars pour l'exercice allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 soient portés au crédit des États Membres selon des modalités à déterminer par l'Assemblée générale.**

Informations sur l'exécution du budget pendant l'exercice en cours

13. Des données sur les dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 au 20 février 2002 ont été communiquées au Comité consultatif. Ces dépenses s'élevaient à un montant brut de 553 264 100 dollars (montant net : 551 053 000 dollars), y compris des engagements non réglés de 384 394 400 dollars et des préengagements de 9 088 600 dollars, contre un montant réparti de

692 millions de dollars en chiffres bruts (montant net : 686 440 800 dollars). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé que les dépenses d'un montant brut de 553 264 100 dollars comportaient un montant de 437 161 900 dollars, représentant les ressources nécessaires au titre des opérations militaires pendant 12 mois, et un montant de 58 074 000 dollars, représentant les ressources prévues pour les opérations aériennes pendant 11 mois.

14. Le Comité consultatif a été informé que 1 289 200 000 dollars avaient été mis en recouvrement auprès des États Membres au titre de la MINUSIL depuis sa création jusqu'au 30 juin 2002 et que les contributions reçues au 31 janvier 2002 s'élevaient au total à 792,2 millions de dollars, ce qui laissait un solde non réglé de 497 millions de dollars.

15. Le solde de trésorerie de la MINUSIL au 19 février 2002 s'établissait à 101,7 millions de dollars. Le Comité consultatif a été informé que les pays fournissant des contingents avaient reçu des paiements s'élevant à 273 229 995 dollars pour la période du 1er novembre 1999 au 31 octobre 2001 et qu'un montant estimatif de 57 503 818 dollars leur restait dû pour la période du 1er novembre au 31 janvier 2002. Le Comité a également été informé que les remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome depuis la création de la MINUSIL se répartissaient comme suit au 4 mars 2002 : i) un montant de 15,6 millions de dollars a été remboursé; ii) le montant dû est estimé à 286,7 millions de dollars; et iii) les engagements non réglés sont estimés à 297,7 millions de dollars.

16. Le Comité consultatif a été informé que le taux d'occupation des postes de la MINUSIL au 15 février 2002 était le suivant :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif autorisé*</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance de postes (en pourcentage)</i>
Contingents	17 240	17 115	0,7
Observateurs militaires	260	254	2,3
Police civile	90	60	33,3
Personnel international	398	302	24,1
Personnel local	623	529	15,1
Volontaires des Nations Unies	168	127	24,4

* Y compris l'effectif supplémentaire autorisé pour les élections : 30 membres de la police civile, 18 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 12 agents locaux.

Prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

17. Le projet de budget de la MINUSIL pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/56/855) s'élève à un montant brut de 669 476 400 dollars (montant net : 662 779 200 dollars), non comprises des contributions volontaires en nature budgétisées se chiffrant à 1 350 133 dollars. Il est fondé sur l'effectif actuel de 17 500 militaires, dont 260 observateurs militaires, autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1346 (2001) du 30 mars 2001. Le tableau des effectifs

proposé prévoit aussi 60 conseillers de la police civile, 381 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 611 agents locaux ainsi que 168 Volontaires des Nations Unies. Par rapport à l'exercice en cours, le tableau d'effectifs proposé fait apparaître une augmentation d'un poste de la classe P-5 dans la catégorie du personnel international qui sera pourvu par un vérificateur principal des comptes résident.

18. Comme indiqué dans le projet de budget (ibid., par. 2 et tableau 1), les ressources prévues pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 représentent une réduction de 3,3 % du montant total des ressources (en chiffres bruts) par rapport aux montants répartis pour l'exercice 2001/02.

19. Le Comité consultatif note dans le rapport sur le projet de budget que les prévisions de dépenses de la MINUSIL sont établies essentiellement sur la base des hypothèses de déploiement ci-après :

a) À la rubrique « Contingents et observateurs militaires », déploiement complet de 17 500 hommes, dont 260 observateurs militaires pour tout l'exercice 2002/03;

b) À la rubrique « Police civile », déploiement de 60 conseillers de la police civile pendant toute la période de 12 mois et application d'un facteur de déploiement différé de 5 % lors du calcul de l'indemnité de subsistance (missions) pour l'exercice;

c) À la rubrique « Personnel international et personnel local », utilisation des barèmes des traitements applicables aux contrats de durée limitée en ce qui concerne 70 % des postes de la catégorie du personnel international, réduction de 50 % des dépenses communes de personnel standard pour ce qui est du personnel engagé pour la Mission et application d'un taux de vacance de postes de 10 %;

d) À la rubrique « Volontaires des Nations Unies », déploiement complet pendant tout l'exercice.

20. Le Comité consultatif est d'avis que compte tenu du taux d'occupation des postes pendant l'exercice budgétaire précédent et au 15 février 2002 (voir par. 16 ci-dessus), les hypothèses sur lesquelles on a fondé les calculs, à savoir un déploiement complet des Volontaires des Nations Unies, un facteur de retard de déploiement de 5 % pour la police civile et un taux de vacance de postes de 10 % pour le personnel international et le personnel local, paraissent bien optimistes.

21. En vertu des résolutions 1270 (1999) et 1389 (2002) du Conseil de sécurité, la MINUSIL s'est vue confier un certain nombre de tâches concernant l'organisation des élections en Sierra Leone, prévues pour le 14 mai 2002. Les dispositions les plus récentes prises par l'ONU à cette fin sont présentées dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 14 mars 2002 (S/2002/267). Le Comité relève au paragraphe 71 du rapport que si les conditions de sécurité continuent de s'améliorer après les élections, il faudra adapter en conséquence les effectifs, la composition et le déploiement des troupes de la Mission. **À cet égard, le Comité compte qu'on envisagera aussi d'ajuster d'autres composantes de la Mission et que dans cette perspective, on commencera à planifier une diminution des effectifs.**

22. Les objectifs qui ont été définis conformément à la résolution 55/220 C de l'Assemblée générale en date du 14 juin 2001 sont énoncés au chapitre IX A du

rapport sur le projet de budget. **Le Comité fait observer que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce qu'il lui soit rendu compte de l'élaboration et de la réalisation des objectifs dans le cadre des rapports sur l'exécution du budget des missions. Les observations du Comité à ce sujet figurent dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix.**

Dépenses afférentes au personnel militaire

23. Les ressources prévues au titre du personnel militaire pour l'exercice financier allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (488,7 millions de dollars) ont été calculées sur la base d'un effectif autorisé de 17 500 hommes, dont 260 observateurs militaires. Comme indiqué au paragraphe 4 de l'annexe I C du rapport sur le projet de budget, les montants requis pour rembourser les pays fournisseurs de contingents ont été calculés sur la base des nouveaux taux standard entrés en vigueur le 1er janvier 2002 et approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/274 du 14 juin 2001. Le Comité consultatif note, d'après le paragraphe 23 du rapport sur le projet de budget, que des facteurs sont appliqués aux taux mensuels de remboursement afin de dédommager les pays qui fournissent des contingents appelés à intervenir dans des conditions extrêmement difficiles (facteurs contraintes du milieu, usage opérationnel intensif, actes d'hostilité ou abandon forcé, et différentiel de transport). Le Comité a été informé au cours de ses délibérations que les conditions d'intervention dans la zone de la Mission avaient commencé à s'améliorer. **Le Comité est d'avis que si cette tendance se confirmait, il faudrait revoir les conditions d'application des facteurs applicables à la MINUSIL et en tenir compte dans le prochain projet de budget.**

24. Le Comité consultatif note que du fait de l'installation de systèmes d'épuration d'eau destinés à alimenter la Mission en eau potable, aucun montant n'a été prévu pour l'achat d'eau en bouteille. Il constate aussi qu'aucun montant n'est prévu au titre de l'indemnité de subsistance (missions) pour les officiers d'état-major du quartier général car le logement et les repas de ces officiers sont désormais assurés par la Mission. Comme indiqué à l'annexe II A du rapport sur le projet de budget, le taux de l'indemnité est de 105 dollars par jour depuis le 1er février 2002, contre 135 dollars auparavant.

25. Un montant total de 158,2 millions de dollars est proposé au titre du matériel appartenant aux contingents pour le remboursement des matériels majeurs que les pays fournisseurs de contingents mettent à la disposition de leurs contingents respectifs (74,8 millions de dollars) ou qu'ils fournissent au titre du soutien autonome (83,4 millions de dollars).

26. Le Comité consultatif rappelle qu'il a déjà fait des observations au sujet de la lenteur avec laquelle sont traitées les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents et qu'il s'était demandé si les moyens mis en place pour effectuer les vérifications sur le terrain et traiter les demandes au Siège n'étaient pas insuffisants (voir A/56/621, par. 17). Il convient aussi de noter que le Comité des commissaires aux comptes a relevé qu'à la MINUSIL, certaines demandes certifiées demeuraient impayées pendant 12 mois (voir A/56/5 (vol. II), par. 81). Comme il est indiqué à l'annexe IV du rapport sur le projet de budget, des mesures sont actuellement prises afin de tenir compte des observations formulées par le Comité consultatif concernant le traitement des demandes de remboursement par la Mission.

27. Le Comité consultatif se félicite que le nombre de mémorandums d'accord signés soit passé de 20 à 43 entre le 15 octobre 2001 et le 26 février 2002 et que le nombre de mémorandums d'accord mis au point et en attente de signature par les pays fournisseurs de contingents soit passé de huit à 22 au cours de la même période. Le Comité est toutefois d'avis que les pays ne devraient fournir de matériel majeur spécial (c'est-à-dire du matériel pour lequel il n'existe pas de taux de remboursement standard) aux opérations de maintien de la paix qu'après avoir conclu un accord officiel avec l'ONU. Le Comité demande que les mesures voulues soient prises afin de limiter le plus possible le recours à du matériel majeur spécial dans les opérations de maintien de la paix.

Dépenses afférentes au personnel civil

28. Les dépenses prévues au titre du personnel civil (56 994 600 dollars), en augmentation de 3,1 % par rapport au montant réparti pour l'exercice 2001/02 doivent permettre de financer 60 membres de la police civile, 381 fonctionnaires internationaux (169 administrateurs, 49 agents des services généraux, 127 membres du Service mobile et 36 agents de sécurité), 611 agents locaux et 168 Volontaires des Nations Unies. Le tableau d'effectifs proposé prévoient la création d'un poste d'auditeur résident en chef (P-5).

29. Les éléments justifiant la création proposée d'un poste d'auditeur résident en chef sont indiqués dans le rapport sur le projet de budget (A/56/855, par. 26). Le Comité consultatif note aussi que conformément à la formule du BSCI qui établit un lien entre le nombre d'auditeurs résidents et le montant du budget annuel de la mission, les services d'audit de la MINUSIL compteraient 1 poste P-5, 3 postes P-4/P-3 et un poste de G-7/G-6 (voir A/56/5 (vol. II), par. 93). Le Comité a été informé que les fonctions d'audit de la MINUSIL étaient actuellement assurées par deux auditeurs résidents de la classe P-4 assistés d'un agent des services généraux et d'un agent local. **Le Comité consultatif recommande la création d'un poste d'auditeur résident en chef de la classe P-5.**

30. Le Comité consultatif se félicite que, comme il l'avait demandé, on ait procédé à une analyse des besoins en personnel de la Section des services d'appui électronique (voir A/56/855, par. 28 et annexe IV). La Mission a indiqué que les huit postes supplémentaires autorisés pour l'exercice 2000/01 lui permettraient de renforcer les équipes chargées des technologies de la communication et de l'information au sein de la Section des services d'appui électronique et que si cela ne suffisait pas, on se servirait des postes vacants. Compte tenu du fait que des réductions de personnel pourraient intervenir (voir plus haut par. 21), il ne devrait pas y avoir de problème.

31. Le Comité consultatif note également dans le rapport sur le projet de budget (A/56/855, annexe IV) que, donnant suite à la demande qu'il avait formulée, à savoir qu'il fallait envisager d'urgence de déléguer aux missions un plus grand nombre de tâches répétitives et accaparantes qui étaient assurées par le Siège, le Contrôleur avait récemment délégué aux missions sur le terrain la responsabilité du paiement des primes de risque. **Le Comité demande qu'un nouvel effort soit fait afin de voir si d'autres tâches ne pourraient pas être déléguées aux missions.**

Dépenses opérationnelles

32. La baisse importante (25,1 millions de dollars) des dépenses opérationnelles par rapport au montant réparti lors de l'exercice financier 2001/02 est due essentiellement à une révision à la baisse des prévisions de dépenses au titre des locaux et de l'hébergement (16 millions de dollars), des transports (1,3 million de dollars), des transmissions (4,7 millions de dollars), du matériel divers (7,7 millions de dollars), des fournitures et services (700 000 dollars) et du fret aérien et de surface (2,6 millions de dollars), laquelle est partiellement annulée par une augmentation des prévisions de dépenses au titre des opérations aériennes, d'un montant de 7,8 millions de dollars.

33. **Le Comité consultatif note qu'en ce qui concerne les dépenses opérationnelles, les augmentations et les diminutions ne sont pas suffisamment expliquées dans le rapport sur le projet de budget.** Pour ce qui est des opérations aériennes, par exemple, les dépenses seraient en augmentation de 7,8 millions de dollars mais les principales raisons de cette hausse ne sont pas indiquées dans le rapport. De même, aucune explication n'est donnée en ce qui concerne l'évolution des paramètres budgétaires (voir A/56/855, annexe II) qu'elle ait une incidence positive ou négative sur les ressources nécessaires : il n'est pas indiqué clairement, par exemple, pour quelles raisons les frais de location d'hélicoptères « Puma » et « Bell-206 » (forfait d'heures) sont passés de 120 833 à 189 250 dollars et de 32 000 à 88 750 dollars, respectivement, par rapport aux prévisions antérieures; aucune raison n'est donnée pour expliquer que les frais de manutention au sol soient passés de 153 433 dollars à 212 500 dollars ni que les frais de services de contrôle de la circulation aérienne aient diminué, passant de 7 500 à 5 000 dollars; les raisons pour lesquelles le coût mensuel du carburant destiné à l'avion d'affaires a été établi à 16 830 dollars contre 3 740 dollars auparavant ne sont pas non plus clairement indiquées. **Le Comité consultatif recommande que les principaux facteurs qui contribuent à une variation importante (10 % ou davantage) des ressources demandées feroient l'objet d'explications complètes et détaillées dans les rapports sur les projets de budget des opérations de maintien de la paix et d'une description précise dans les rapports correspondants sur l'exécution des budgets.**

34. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements détaillés supplémentaires sur les heures de vol prévues par la MINUSIL pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Ces renseignements sont reproduits à l'annexe I ci-après. Comme indiqué dans l'annexe, on compte utiliser l'avion d'affaires pendant 510 heures au total sur l'année, ce qui représenterait une dépense de 1 878 000 dollars. Le Comité a été informé que pendant la période du 28 juillet 2001 au 28 février 2002, l'avion d'affaires avait effectué 46 vols, pour un total de 167 heures. Le Comité examinera dans son rapport général la question de l'acquisition et de l'utilisation des moyens aériens dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix. **D'ici là, le Comité demande une fois de plus au Secrétaire général de revoir la composition des moyens aériens mis à la disposition de la MINUSIL de manière à les exploiter de façon optimale.**

35. Le Comité note qu'aucune ressource n'est prévue pour l'achat ou la location de véhicules et que le parc mis à la disposition de la Mission demeurera le même, soit 890 véhicules appartenant à l'ONU et 2 745 véhicules appartenant aux contingents (A/56/855, annexe II). Il rappelle que dans son précédent rapport sur le

budget de la MINUSIL (A/56/621, par. 52), il avait fait des observations au sujet des ratios en vigueur dans les opérations de maintien de la paix et notamment sur le nombre de véhicules par rapport au nombre de fonctionnaires internationaux. **Le Comité note que les renseignements qui figurent dans le rapport sur le projet de budget concernant le parc de véhicules de la MINUSIL ne permettent pas de bien se rendre compte si le nombre de véhicules utilisés par la Mission est conforme aux ratios standard. Il souhaite donc que ce renseignement figure dans le prochain projet de budget de la MINUSIL. Le Comité se félicite des bons résultats obtenus par le système centralisé de répartition des véhicules, qui a permis de mieux tirer parti du parc de véhicules et de réduire le nombre d'accidents.**

36. Le Comité consultatif s'est informé de l'usage qui était fait du système CARLOG à la MINUSIL. On lui a expliqué que la Mission ne s'en servait pas parce qu'il ne présentait pas un bon rapport coût-efficacité dans les conditions dans lesquelles il devait être utilisé par la MINUSIL. **Le Comité compte que les autres opérations de maintien de la paix pourront tirer des enseignements de l'expérience de la MINUSIL, qui exploite un parc de véhicules important sans avoir recours au système CARLOG [voir aussi A/56/5 (vol. II)].**

37. Au cours de ses délibérations, le Comité consultatif a été informé que le personnel qui devait participer au projet pilote relatif au Système d'information géographique était arrivé dans la zone de la Mission, après un long retard. **Le Comité espère que l'on tiendra pleinement compte des ajustements éventuels évoqués au paragraphe 21 ci-dessus lors de la mise en place du projet de Système d'information géographique à la MINUSIL.** Le Comité a recueilli des renseignements sur l'état d'avancement du projet pilote. Ces renseignements figurent à l'annexe II du présent rapport.

38. **Compte tenu des observations qu'il a formulées dans les paragraphes ci-dessus, le Comité consultatif recommande que si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, l'Assemblée générale approuve l'ouverture d'un crédit d'un montant brut de 669 476 400 dollars aux fins du fonctionnement de la MINUSIL pendant la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et mette en recouvrement un montant de 502 107 300 dollars pour la période du 1er juillet 2002 au 31 mars 2003, à raison de 41 842 275 dollars par mois.**

39. **Le Comité consultatif recommande en outre que la question du solde à recouvrer (167 369 100 dollars) soit examinée compte tenu des ajustements qui pourraient être apportés aux composantes de la Mission comme indiqué au paragraphe 21 ci-dessus.**

Annexe I

Mission des Nations Unies en Sierra Leone

A. Coût de la location et de l'affrètement (opérations aériennes)
pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

	(1)	(2)	(3)=(1)x(2)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)=(6)+(7)+(8)	(10)=(1)x(9)	(11)=(3)x(9)
Description	Nombre d'appareils	Nombre de mois	Mois/ hélicoptère	Nombre d'heures comprises dans le forfait mensuel	Nombre d'heures hors forfait	Coût unitaire mensuel pour les heures comprises dans le forfait	Coût unitaire mensuel pour les heures hors forfait	Coût unitaire mensuel pour les repas et l'hébergement	Coût unitaire mensuel total	Coût mensuel total	Coût annuel total
	(dollars É.-U.)										
1. Hélicoptères											
a) Contrats commerciaux											
MI-8	2	12	24	40	45	57 960	—	4 500	62 460	124 920	1 499 040
MI-8 (MTV)	2	12	24	45	40	141 500	—	—	141 500	283 000	3 396 000
MI-8 (MTV)	2	12	24	45	45	164 833	8 000	2 500	175 333	350 666	4 207 992
MI-8 (MTV)	2	12	24	45	45	170 833	—	—	170 833	341 666	4 099 992
MI-26	2	12	24	60	45	488 333	—	—	488 333	976 666	11 719 992
MI-26	2	12	24	45	45	466 667	—	—	466 667	933 334	11 200 008
Total	12									3 010 252	36 123 024
b) Lettres d'attribution											
Hélicoptère de transport moyen, militaire (Puma)	3	12	36	50	—	189 250	—	—	189 250	567 750	6 813 000
Hélicoptère de transport léger militaire (Bell-206)	3	12	36	50	—	88 750	—	—	88 750	266 250	3 195 000
Hélicoptère de transport moyen, militaire (MI-8MT)	4	12	48	40	—	64 000	—	—	64 000	256 000	3 072 000
Hélicoptère moyen, militaire, armé (MI-24)	4	12	48	60	—	144 000	—	—	144 000	576 000	6 912 000

	(1)	(2)	(3)=(1)x(2)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)=(6)+(7)+(8)	(10)=(1)x(9)	(11)=(3)x(9)
				Nombre d'heures comprises dans le forfait mensuel	Nombre d'heures hors forfait	Coût unitaire mensuel pour les heures comprises dans le forfait	Coût unitaire mensuel pour les heures hors forfait	Coût unitaire mensuel pour les repas et l'hébergement	Coût unitaire mensuel total	Coût mensuel total	Coût annuel total
Description	Nombre d'appareils	Nombre de mois	Mois/ hélicoptère								
(dollars É.-U.)											
Hélicoptère moyen, militaire, armé (Cobra)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	14									1 666 000	19 992 000
Total	26									4 676 252	56 115 024
II. Avions											
Avion d'affaires	1	12	12	30	25	90 000	62 500	4 000	156 500	156 500	1 878 000
IL-76	1	12	12	49	–	73 500	–	8 000	81 500	81 500	978 000
Total	2									238 000	2 856 000

B. Heures de vol (opérations aériennes) prévues pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

Description	(1) Nombre d'appareils	(2) Nombre de mois	(3)=(1)x(2) Mois/ hélicoptère	(4) Nombre d'heures comprises dans le forfait mensuel	(5) Nombre d'heures hors forfait ^a	(6)=(4)+(5) Nombre d'heures par mois et par appareil	(7)=(1)x(6) Total mensuel	(8)=(2)x(7) Total annuel
I. Hélicoptères								
a) Contrats commerciaux								
MI-8	2	12	24	40	22,5	62,5	125,0	1 500
MI-8 (MTV)	2	12	24	45	20,0	65,0	130,0	1 560
MI-8 (MTV)	2	12	24	45	20,0	65,0	130,0	1 560
MI-8 (MTV)	2	12	24	45	20,0	65,0	130,0	1 560
MI-26	2	12	24	60	20,0	80,0	160,0	1 920
MI-26	2	12	24	45	22,5	67,5	135,0	1 620
Total	12							9 720
b) Lettres d'attribution								
Hélicoptère de transport moyen, militaire (Puma)	3	12	36	50	–	50,0	150,0	1 800
Hélicoptère de transport léger militaire (Bell 206)	3	12	36	50	–	50,0	150,0	1 800
Hélicoptère de transport moyen, militaire (MI-8MT)	4	12	48	40	–	40,0	160,0	1 920
Hélicoptère moyen, militaire, armé (MI-24)	4	12	48	60	–	60,0	240,0	2 880
Hélicoptère moyen, militaire, armé (Cobra)	–	–	–	60	–	–	–	–
Total partiel	14							8 400
Total	26							18 120
II. Avions								
Avion d'affaires	1	12	12	30	12,5	42,5	42,5	510
IL-76	1	12	12	49	–	49,0	49,0	588
Total	2							1 098

^a Réduction de 50 % des heures de vol hors forfait.

Annexe II

Progrès accomplis dans la mise en oeuvre du projet pilote de Système d'information géographique (SIG)

1. Progrès accomplis

La mise en oeuvre du projet pilote de Système d'information géographique (SIG) dans trois Missions (MINUSIL, Mission des Nations Unies en République du Congo et Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée) et au Département des opérations de maintien de la paix est encore en cours et s'achèvera à la fin 2002, sous réserve que le personnel nécessaire soit recruté selon le calendrier suivant :

Phase		Préliminaire	Installation	Essais	Mise en service
Mois		Janvier-mars	Mars-mai	Mai-juin	Juillet-décembre
Objectifs et activités		Déploiement du personnel	Conception de la mise en page	Essais et débogage	Système pleinement opérationnel
		Formation et séminaire	Installation du système	Installation (QG de secteurs et antennes)	MINUSIL : septembre-octobre
		Mise en place des équipes	Gabarit	Analyse de terrain (information géographique)	MONUC : août-septembre
		Promotion	Formation	Transmission de données	MINUEE : juillet-août
		Coordination			
		Mise en place de groupes de travail		Assurance de la qualité/contrôle de la qualité	Département des opérations de maintien de la paix : novembre-décembre
Personnel ^a	DPKO	1+0+0+0 = 1	1+0+0+0 = 1	1+0+0+0 = 1	1+0+2+0 = 3
	MINUSIL	3+0+0+0 = 3	3+1+1+4 = 9	3+2+2+5 = 12	5+3+2+5 = 15
	MONUC	3+2+0+0 = 5	5+2+1+4 = 12	5+2+2+4 = 13	5+3+2+4 = 14
	MINUEE	3+6+0+0 = 9	6+6+1+0 = 13	6+6+2+0 = 14	6+6+3+0 = 15
Niveau de fonctionnement		30 %	50 %	70 %	100 %

^a Personnel civil + personnel militaire + personnel contractuel + personne local.

La mise en oeuvre du projet a été retardée par rapport au calendrier initial, pour les raisons suivantes :

a) Approbation du budget

Pour la MINUSIL, le budget du projet a été approuvé durant l'exercice 2000-2001, mais pour la MONUC et la MINUEE, il a été approuvé durant l'exercice 2001-2002;

b) Retards dans les achats et les livraisons;

Le Système d'information géographique étant une nouveauté pour l'Organisation, la procédure d'achat a été lente.

c) Recrutement (personnel civil et militaire).

Voir le récapitulatif joint.

2. Effectifs

Un tableau récapitulatif indiquant les effectifs affectés au projet, y compris le personnel contractuel, figure à l'appendice 1.

Les chefs des cellules géographiques de la MINUSIL, de la MONUC et la MINUEE ont été recrutés le 20 janvier 2001 et ont suivi avant leur déploiement, une formation spéciale au SIG (voir appendice 2) dispensée au siège de la MINUEE (20-31 janvier 2002).

a) Département des opérations de maintien de la paix

Un spécialiste SIG (P-4) a été recruté et a pris ses fonctions en octobre 2001 à la Section du génie du Département des opérations de maintien de la paix. Les postes demandés par le Département au titre du SIG n'ont pas été approuvés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le projet est donc géré par un seul spécialiste SIG. Par conséquent, sa mise en oeuvre dans les missions et au Département des opérations de maintien de la paix a été retardée.

b) MINUSIL

Deux ingénieurs SIG (Service mobile) et trois assistants SIG (Volontaires des Nations Unies) ont été demandés, mais les ressources nécessaires n'ont pas été prévues dans le budget car la demande a été présentée en retard et il y a eu un malentendu quant à sa teneur. Les cinq agents locaux nécessaires n'ont pas encore été demandés.

Il n'y a pas encore de spécialiste militaire SIG en poste à la MINUSIL. Un spécialiste militaire de l'information sera affecté au SIG à titre temporaire.

c) MONUC

Deux ingénieurs SIG (Service mobile) ont été sélectionnés et prendront leurs fonctions d'ici à la fin mars 2002. Les deux Volontaires des Nations Unies et les quatre agents locaux demandés prendront leurs fonctions vers avril 2002.

La Mission compte deux spécialistes militaires SIG (sur les six demandés).

d) MINUEE

Un ingénieur SIG (Service mobile) a pris ses fonctions à la fin février 2002 (quoiqu'à la classe P-2) et l'autre a été sélectionné et prendra ses fonctions à la mi-mars 2002.

Comme les données traitées dans le cadre de ce projet (zone de sécurité temporaire, emplacement des troupes des pays hôtes, forces de maintien de la paix et opérations militaires, suivi de la situation, etc.) mettent en jeu des questions très sensibles de sécurité militaire et nationale, on estime que le personnel local ne convient pas pour les postes en question (la question est également à l'examen pour les autres missions). Deux agents contractuels ont donc été prévus dans le budget, mais n'ont pas encore pris leurs fonctions en raison des retards dans la mise en oeuvre du SIG.

Il a été demandé que trois Volontaires des Nations Unies soient recrutés; ils prendront leurs fonctions autour d'avril 2002.

Quatre spécialistes militaires SIG, un adjudant et un sous-officier ont pris leurs fonctions.

Appendice I

**Tableau d'effectif pour le projet pilote de Système d'information géographique
du Département des opérations de maintien de la paix**

			Effectifs nécessaires					Effectifs approuvés/budgétisés					Personnel recruté (déployé/en voie de déploiement)					
Poste	Classe		DPKO	MONUC	MINUSIL	MINUEE	Total	DPKO	MONUC	MINUSIL	MINUEE	Total	DPKO	MONUC	MINUSIL	MINUEE	Total	Remarques
Civils	Chef	P-4	1				1	1				1	1				1	
		P-3		1	1	1	3		1	1	1	3		1	1	1	3	
	Topographe / spécialiste SIG	P-3	1									0					0	
		P-2	1	1	1	1	4					0				1	1	
	Ingénieur SIG	SM		1	2	1	4		2		2	4		2	2	1	5	1 recrutement en cours
		GS	2				2					0					0	
	Ingénieur SIG et bases de données	P-2	1				1					0					0	
		SM		1	1	1	3					0					0	
	Assistant SIG	VNU		4	5	3	12		4		3	7		2		3	5	Demande de recrutement
		Stagiaire	1				1					0					0	
		AL		4	5	4	13		4	5		9		4			4	Demande de recrutement
Total partiel			7	12	15	11	45	1	11	6	6	24	1	9	3	6	19	
Militaires	Chef (militaire)	Lieutenant-colonel			1		1			1		1		1			1	
		Commandant		1			1	2		1		1	2				1	1
	Topographe /spécialiste SIG	Commandant	1		1		2			1		1		1			1	
		Capitaine	1	1			2	4		1	1	2	4				2	2
		Adjudant		1	2	1	4		1	1		2				1	1	
	Assistant SIG	Sous-officier		2	2	1	5		2	2	1	5				1	1	
	GPS/ géomètre	Capitaine					0					0					1	1
		Adjudant				1	1				1	1					0	
		Sous-officier		1	1	1	3		1	1	1	3					0	
	Total partiel			2	6	7	7	22	0	6	7	6	19	0	2	0	6	8

	Poste	Classe	Effectifs nécessaires					Effectifs approuvés/budgétisés					Personnel recruté (déployé/en voie de déploiement)					Remarques
			DPKO	MONUC	MINUSIL	MINUEE	Total	DPKO	MONUC	MINUSIL	MINUEE	Total	DPKO	MONUC	MINUSIL	MINUEE	Total	
Contractuels (mois/hommes)	Ingénieur SIG		1	2	1	1	5	1	1	12	14							0 Agent local remplacé par contractuel
	Assistant SIG			2	1	1	4			1	12	13						0 Agent local remplacé par contractuel
	Ingénieur télédétection			1	1	1	3	1			1	2						0
	Assistant télédétection			2	1	1	4				1	1						0
	GPS/géomètre			1	1	2	4				1	1						0
	Ingénieur bases de données		1	1	1	1	4					0						0
	Technicien Web		1	1	1	1	4					0						0
	Ingénieur systèmes		1	1	1	1	4					0						0
Total partiel			4	11	8	9	32	0	2	2	26	30	0	0	0	0	0	
Total			13	29	30	27	99	1	19	15	38	73	1	11	3	12	27	

- Notes :
1. C'est la Section du génie du Département des opérations de maintien de la paix qui est responsable de l'exécution du projet pilote de SIG dans les trois missions et au Département.
 2. La MONUC a indiqué qu'elle ne disposait pas de cartes à grande échelle, qui devraient donc être établies par le Département des opérations de maintien de la paix et la Mission elle-même.
 3. La MINUSIL doit fournir des informations géographiques et autres à 16 000 soldats de maintien de la paix répartis entre cinq secteurs.
 4. À la MINUEE, la cellule géographique devra effectuer des travaux pour la Commission de tracé de la frontière et s'acquitter de tâches connexes.
 5. À la MINUEE, comme le personnel local ne pouvait avoir accès aux données, les agents locaux ont été remplacés par du personnel contractuel civil.
 6. La zone ombrée indique que le recrutement des intéressés est en cours.

Appendice 2

Programme de formation au Système d'information géographique pour les chefs des cellules géographiques (MONUC, MINUSIL et MINUEE)

1. Objet

Formation relative au projet pilote de Système d'information géographique pour les missions, dispensée préalablement au déploiement aux nouveaux chefs des cellules géographiques de la MONUC, de la MINUSIL et de la MINUEE.

2. Objectif

Former les nouveaux agents au fonctionnement du Système d'information géographique (SIG) dans les opérations de maintien de la paix.

Le but est de :

- Dispenser une formation aux membres des opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
- Dispenser une formation complète sur le projet pilote de Système d'information géographique pour les missions;
- Faire comprendre l'architecture opérationnelle et l'architecture systèmes du SIG;
- Mettre au point un plan complet de mise en oeuvre du SIG dans les missions.

3. Plan général

- a) Formateur : **Kyoung-Soo Eom**, Département des opérations de maintien de la paix, spécialiste SIG;
- b) Participants : 4 chefs de cellules géographiques
M. Mario Beauchesne (MONUC)
M. Dong Joo Koh (MINUSIL)
M. Fransisco Jose Igualadu-Delgado (MINUEE)
Commandant **Ghishan Osama** (MINUEE, cellule géographique militaire);
- c) Lieu : Quartier général de la MINUEE, Asmara;
- d) Projet de programme (10 jours) :
Dimanche 20/01/02 : Arrivée à la MINUEE (Asmara) à minuit
Lundi 21/01/02 : *Initiation par la MINUEE (pour les nouvelles recrues)*
Derniers préparatifs pour le programme de formation avec le personnel du Département des opérations de maintien de la paix
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies et projet pilote de Système d'information géographique

- Mardi 22/01/02 : Concept d'opération du SIG dans les opérations de maintien de la paix
Analyse des besoins et des ressources disponibles
- Mercredi 23/01/02 : Architecture opérationnelle du SIG
Session spéciale avec le chef de l'administration/ chef des services d'appui intégrés
- Jeudi 24/01/02 : Architecture systèmes du SIG
Session spéciale avec le chef d'état-major/G2/G3
Séance d'information sur la situation et réunion
- Vendredi 25/01/02 : Carte de base du SIG et structure de la base de données
Planification, budgétisation et gestion
- Samedi 26/01/02 : Procédures de lancement et gestion de l'information géographique
- Dimanche 27/01/02 : Mise au point d'un plan détaillé de mise en oeuvre du SIG pour la Mission
- Lundi 28/01/02 : Poursuite de la mise au point du plan
- Mardi 29/01/02 : Mise au point définitive du plan et examen avec le personnel de la MINUEE
- Mercredi 30/01/02 : Mise en train de la cellule géographique de la MINUEE
- Jeudi 31/01/02 : Départ (personnel de la MONUC et de la MINUSIL);

e) Besoins

- Espace et mobilier (tables et chaises) pour quatre participants et un formateur;
- Quatre ordinateurs de bureau raccordés au réseau local et une carte PCMCIA pour ordinateur bloc-note;
- Projecteur PC, tableau noir/blanc;
- Table de conférence (si disponible);
- Photocopieur et imprimante;
- Logiciel SIG, données et ordinateur bloc-note (fournis par le Département des opérations de maintien de la paix);
- Programme d'initiation des nouvelles recrues (1 à 2 heures);
- Arrangements pour les réunions avec le Chef de l'administration, le Chef des services d'appui intégrés, le Chef du génie, le Chef du génie (traitement des données) et le Chef du génie (transmissions);
- Arrangements pour les réunions avec le chef d'état-major, G2, G3, G4;
- Arrangements pour le logement;
- Transports locaux;
- Appui logistique et administratif (minime).

4. Coordination et appui logistique

- a) Service de la gestion du personnel : recrutement et engagement des nouvelles recrues, voyages, etc.
- b) Service de la logistique et des communications : Présentation de la formation et du fonctionnement du SIG
- c) Missions : communications avec les responsables de la formation, date d'arrivée, coordination avec le Chef des services d'appui intégrés
- d) Bureau de la coordination des affaires humanitaires : coordination des nouvelles relations avec le Centre d'information humanitaire dans la zone de la mission
- e) Département des affaires politiques : information
- f) Département de l'information : information (Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique et Secrétariat de la Commission du tracé de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée)

5. Autres tâches

- a) Planification détaillée du programme de formation
- b) Établissement du programme de cours et des supports didactiques
- c) Coordination, si nécessaire
- d) Divers (administration, voyages, etc.)

Appendice 3

Comparaison des prévisions de dépenses et des dépenses effectives au titre du SIG (1er juillet 2002-30 juin 2003)

(En dollars des États-Unis)

Description	Prévisions de dépenses				Dépenses effectives				Remarques
	MINUSIL	MONUC	MINUEE	Total	MINUSIL	MONUC	MINUEE	Total	
Total	256 400	324 400	540 500	1 157 300	—	—	—	—	
a) Matériel divers	34 500	34 500	34 500	139 500	—	—	—	—	
1. Module SIG pour les nouvelles cellules géographiques									
a. Matériel SIG	24 150	24 150	24 150	72 450					—
b. Logiciel SIG	10 350	10 350	10 350	31 050					—
c. Maintenance et appui technique	12 000	12 000	12 000	36 000					
b) Services divers	127 000	177 000	385 000	689 000	—	—	—	—	
1. Appui technique SIG (deux personnes pendant un mois)	27 000	27 000	27 000	81 000					—
2. Personnel contractuel SIG			228 000	228 000					—
3. Mise au point des données SIG (cartes numériques)									
a. Établissement d'une carte vectorisée numérique à l'échelle 1/200 000 ou 1/250 000	100 000	150 000	100 000	350 000					—
b. Cartes satellite Landsat (au 1/100 000) pour les opérations sur le terrain			30 000	30 000					—
c) Fournitures diverses	55 000	72 500	55 000	182 500	—	—	—	—	
1. Fournitures SIG									
a. Fournitures pour traceur et imprimante laser couleur	15 000	15 000	15 000	45 000					—
b. Fournitures pour le stockage des données (CD-ROM, disquettes, etc.)	5 000	5 000	5 000	15 000					—
2. Cartes digitales (opérationnelles)									
a. Images satellite IKONOS (carte satellite couleur, résolution 1 mètre, 10 kilomètres sur 10)	35 000	52 500	35 000	122 500					—
b. Images satellite IRS				—					—

Description	Prévisions de dépenses				Dépenses effectives				Remarques
	MINUSIL	MONUC	MINUEE	Total	MINUSIL	MONUC	MINUEE	Total	
d) Voyages	14 700	14 700	15 000	44 400	—	—	—	—	
1. Spécialistes SIG de la Division de l'administration et de la logistique des missions (deux voyages de trois semaines)	7 500	7 500	8 800	23 800					—
2. Spécialistes SIG de la MONUC (deux voyages d'une semaine)	7 200	7 200	6 200	20 600					—
e) Formation	25 200	25 700	51 000	101 900	—	—	—	—	
1. Formation SIG dispensée sur place au personnel de la MONUC (jusqu'à 12 personnes par classe)	25 200	25 700	51 000	101 900					—
2. Formation SIG dispensée sur place (au Siège) au personnel du Département des opérations de maintien de la paix (jusqu'à 12 personnes par classe)				—					—
3. Séminaires et supports didactiques				—					—

Comparaison des prévisions de dépenses et des dépenses effectives au titre du SIG (1er juillet 2000-30 juin 2001)

(En dollars des États-Unis)

Description	Prévisions de dépenses				Dépenses effectives (arrêtées en juin 2001)				Remarques
	MINUSIL	MONUC	MINUEE	Total	MINUSIL	MONUC	MINUEE	Total	
Total	67 000	20 000	–	287 000	147 980	10 000	–	157 980	
a) Matériel divers	161 600	–	–	161 600	147 980	–	–	147 980	
1. Module SIG pour les nouvelles cellules géographiques									
a. Matériel SIG	107 600			107 600	126 980			126 980	
b. Logiciel SIG	54 000			54 000	21 000			21 000	
c. Maintenance et appui technique									
b) Services divers	–	–	–	–	–	–	–	–	
1. Appui technique SIG (deux personnes pendant un mois)				–				–	
2. Personnel contractuel SIG				–				–	
3. Mise au point des données SIG (cartes numériques)									
a. Établissement d'une carte vectorisée numérique à l'échelle 1/200 000 ou 1/250 000				–				–	
b. Cartes satellite Landsat (au 1/100 000) pour les opérations sur le terrain				–				–	
c) Fournitures diverses	105 400	20 000	–	125 400	–	10 000	–	10 000	
1. Fournitures SIG									
a. Fournitures pour traceur et imprimante laser couleur	8 400			8 400				–	
b. Fournitures pour le stockage des données (CD-ROM, disquettes, etc.)	2 500			2 500				–	
2. Cartes digitales (opérationnelles)									
a. Images satellite IKONOS (carte satellite couleur, résolution 1 mètre, 10 kilomètres sur 10)	94 500	20 000		114 500		10 000		10 000	
b. Images satellite IRS				–				–	

Description	Prévisions de dépenses				Dépenses effectives (arrêtées en juin 2001)				Remarques
	MINUSIL	MONUC	MINUEE	Total	MINUSIL	MONUC	MINUEE	Total	
d) Voyages	—	—	—	—	—	—	—	—	
1. Spécialistes SIG de la Division de l'administration et de la logistique des missions (deux voyages de trois semaines)				—				—	
2. Spécialistes SIG de la MONUC (deux voyages d'une semaine)				—				—	
e) Formation	—	—	—	—	—	—	—	—	
1. Formation SIG dispensée sur place au personnel de la MONUC (jusqu'à 12 personnes par classe)				—				—	
2. Formation SIG dispensée sur place (au Siège) au personnel du Département des opérations de maintien de la paix (jusqu'à 12 personnes par classe)				—				—	
3. Séminaires et supports didactiques				—				—	